



Formulaire de présentation des Projets à soumettre au Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi

A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage	
Réunion n°: 28	Date de la réunion: 25 mars 2009
Point n°: 1	Projet: PBF/BDI/F-2

(A remplir par le groupe sectoriel)

Au : Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission: 05/03/2009
De : Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale	Contact: Mme TWAGIRIMANA Laetitia Téléphone : 22 25 06 82 / 79 580 657 E-mail : twagi_letty @ yahoo.fr
Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage <input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Remarques	Contact: S.E.M. Ambassadeur Adolphe Nahayo Téléphone: +257 77 751951 ou +257 22 34 23 e-mail : nahaado@yahoo.fr
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: <input type="checkbox"/> la poursuite du Projet existant <input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau Projet <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	La présentation proposée est le produit: <input checked="" type="checkbox"/> d'un travail conjoint des Autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)
Intitulé du Projet : Appui à la réintégration socioéconomique des populations affectées par les crises et au relèvement communautaire dans les provinces de Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke	
Montant des fonds du FCP demandé pour le Projet proposé: 1,787,553 US\$	
Montant des charges indirectes demandées: 7 %	

Formulaire de Présentation du Projet

1. Historique

La poursuite des hostilités dans les trois provinces de l'Ouest du pays n'a pas permis au Gouvernement et ses partenaires d'y réaliser des programmes de réinstallation et de réinsertion socio-économique des sinistrés. Ceci explique la raison pour laquelle l'appui initialement prévu par le Plan Stratégique de Consolidation de la Paix en faveur de ces trois provinces n'a pas pu être mis en œuvre.

L'accord du cessez-le-feu entre le Gouvernement de la République du Burundi et le dernier groupe armé actif -le FNL- signé le 7 septembre 2006, suivi de la Déclaration de Ngozi du 29 août 2008 et les conclusions du Sommet de Chefs d'Etat du 4 décembre 2008 témoignent l'entrée du Burundi dans une phase décisive du processus de consolidation de la paix. Sur le plan social, cette nouvelle étape devra permettre non seulement l'aboutissement du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex combattants, mais aussi l'accélération du retour et réintégration d'un nombre très important de personnes affectées par les crises dans des zones jusqu'à présent enclavées à cause du conflit.

La communauté internationale, à travers la Déclaration de la Commission de Consolidation de la Paix du 12 décembre 2008, la Déclaration de Bujumbura du 17 janvier 2009 et la dernière résolution du Conseil de Sécurité (1858) s'est fait aussi écho de l'importance de cette nouvelle phase et a appelé les partenaires nationaux et internationaux à conjuguer leurs efforts au profit de cette phase cruciale du processus.

La démilitarisation et le retour à l'accalmie dans des zones affectées pendant des années par le conflit auront des conséquences très positives sur la libre circulation des personnes et de biens, les échanges socioéconomiques intercommunautaires et le rétablissement de la confiance. Cependant, la réinstallation des populations affectées par la crise va s'opérer dans un contexte sérieusement marqué par des problèmes d'accès à la terre, délabrement des infrastructures sociales et productives et faible capacité nationale de réponse aux enjeux. Bien que la maîtrise de cette situation relève du moyen et long terme, des actions immédiates visant à faciliter la réintégration et le rétablissement de la confiance parmi ces populations constituent un impératif.

Dans ce contexte, ce projet constitue une réponse immédiate et intégrée du Gouvernement de la République du Burundi, avec l'appui de la Communauté Internationale, aux défis de la phase actuelle du processus de consolidation de la paix en matière d'appui à la réintégration socioéconomique des populations dans des zones gravement affectées par l'insécurité interne et transfrontalière.

2. Raison d'être du Projet

Depuis le début de la dernière crise survenue au Burundi en 1993, les provinces de Bujumbura-Rural, Bubanza et Cibitoke n'ont connu une situation sécuritaire tendant vers une normalisation qu'à partir de la signature de l'accord de cessez-le-feu entre le PALIPEHUTU-FNL et le Gouvernement burundais intervenue le 7 septembre 2006. Mais cette accalmie s'est révélée toujours fragile.

Contrairement donc aux autres provinces du pays où l'accalmie a été observée depuis 2001 consécutivement à la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, la poursuite de la guerre dans les provinces de Bujumbura-Rural, Bubanza et Cibitoke n'a pas permis jusqu'aujourd'hui le retour définitif des réfugiés et des déplacés dans ces régions et leur relèvement socioéconomique.

Le maintien de ces provinces en phase III et IV, pour des raisons sécuritaires, n'a pas permis la mise en œuvre des projets de reconstruction et revitalisation économique en faveur des sinistrés ressortissants de ces provinces et de la population en général. La direction du projet ainsi que les partenaires de réalisation devront garder le contact avec les différents niveaux de gestion et de prise de décision sur les questions de sécurité.

La déclaration du 4 décembre 2008, du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Initiative Régionale sur le processus de paix au Burundi marque l'arrêt définitif des hostilités. Le processus de DDR évolue positivement avec le cantonnement déjà amorcé de plus de 3 000 ex-combattants du FNL. Le 19 avril 2009, l'ancien chef de la rébellion Forces nationales de libération (FNL), Agathon Rwasa, a annoncé la fin de la lutte armée lors d'une cérémonie de démobilisation. Le désarmement de ses troupes devrait commencer dès le 21 avril 2009. Ce nouveau contexte sécuritaire est favorable à la réalisation d'un projet d'appui à la réintégration socioéconomique des populations affectées par les crises et au relèvement communautaire dans ces provinces. Ce projet permettra aux populations - pour la première fois - de bénéficier des dividendes de la paix retrouvée.

3. Évaluation technique des propositions par l'Équipe d'experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur base des critères suivants :

<i>Critères absolus pour l'acceptation du projet</i>		
(1)	Le projet se réfère directement au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(2)	Le projet répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(3)	Le projet implique des acteurs et/ou institutions qui ont un rôle réel ou un rôle potentiel dans la consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(4)	Le projet ne fait pas double emploi avec des activités menées par d'autres acteurs	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(5)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(6)	Les risques liés à l'exécution du projet sont d'un niveau acceptable.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(7)	Les liens entre les résultats et le budget sont consistants.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
<i>Critères additionnels pour l'examen du projet</i>		
(8)	Le projet cible ou implique des bénéficiaires sur qui la consolidation de la paix a un impact	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(9)	Le projet s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(10)	Le projet vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives locales/nationales de consolidation de la paix.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(11)	Les structures Gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Projet et de produire les résultats attendus dans les délais.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(12)	Les bénéficiaires ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du projet.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(13)	Le projet prévoit la participation des bénéficiaires dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(14)	Le projet peut être exécuté dans les 12 mois et atteindre les résultats attendus	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(15)	Le projet prend en compte les préoccupations transversales tels que le Genre, le VIH/SIDA, l'Environnement.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

* 1. Peu, 2. Partiellement, 3. Complètement

Capacité de mise en œuvre du Projet

2009

2010

Engagements et décaissement estimés (\$)

1,191,702

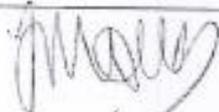
595,851

Projet approuvé par le Ministère responsable
Date : 03/03/2009

6. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi

- Approuvé pour un budget total de USS 1,787,553
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
- Reporté
- Rejeté

Motif/Remarques

<p>S.E. Monsieur le Représentant Exécutif du Secrétaire Général</p> <p>Youssef Mahmoud</p>	<p>S.E. Monsieur l'Ambassadeur Antoine Baza</p> 
<p>Co-président du Comité de Pilotage Conjoint</p> <p>Signature : </p> <p>Date : 07/05/09</p>	<p>Co-président du Comité de Pilotage Conjoint</p> <p>Signature :</p> <p>Date : 07-05-2009</p>

7. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)

- Projet en conformité avec les dispositions des mémorandums d'entente entre les Nations Unies - PNUD, PNUD - agences participantes des Nations Unies ; et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)

Coordonnateur exécutif du Bureau MDTF, NEW YORK

.....
Signature

.....
Date



**FONDS FIDUCIAIRE DES NATIONS UNIES POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI
COUVERTURE DU DOCUMENT DU PROJET**

Entité(s) des Nations Unies participante(s) : Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD)	Ministère ou autre Entité Nationale : Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale	
Directeur du Projet Nom: TWAGIRIMANA Laetitia Adresse : Building Premium House, 1er Etage Téléphone : 22 25 06 82 / 79 580 657 E-mail : twagi_letty@yahoo.fr	Président du groupe d'experts Nom : S.E.M. Ambassadeur Adolphe Nahayo Adresse : Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, Bureau No 28 Téléphone : 77 751951 / 22 34 23 E-mail : nahaado@yahoo.fr	
Titre du Projet : Appui à la réintégration socioéconomique des populations affectées par les crises et au relèvement communautaire dans les provinces de Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke Numéro du Projet : PBF/BDI/F-2	Lieu du Projet : Provinces de Bubanza, Bujumbura Rural et Cibitoke	
Description du Projet Le projet vise à appuyer la réintégration socioéconomique des populations affectées par les conflits, à travers la promotion de la cohésion sociale, la gouvernance locale, l'amélioration des conditions de vie de la population et l'accès aux services sociaux de base dans un environnement sécurisé.	Coût total du Projet : 3 180 593 \$ Fonds de Consolidation de la Paix : 1 787 553 \$ Contribution du Gouvernement : 11 040 \$ PNUD : 1 382 000 \$	
	Durée du Projet : 15 mois	
Objectif général : Favoriser la réintégration socioéconomique des populations affectées par les conflits dans un contexte de relèvement communautaire, de renforcement de la gouvernance locale et développement des capacités nationales pour la réintégration. Objectifs spécifiques : <ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager le retour volontaire des populations affectées par les conflits dans leur communauté d'origine et/ou d'accueil dans un environnement de paix; 2. Renforcer la cohésion sociale à travers la promotion de la gouvernance locale; 3. Assurer la réintégration socioéconomique des populations cibles à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entrepreneuriat local 4. Renforcer les capacités nationales en matière de politique, planification, coordination et suivi du processus de réintégration 		

Résultats attendus :

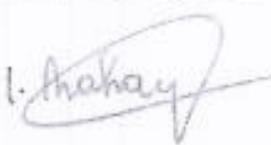
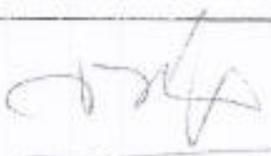
1. Les populations affectées par les conflits sont réintégrées de manière pacifique dans leurs communautés d'origine et/ou d'accueil;
2. Les mécanismes de dialogue, de prévention et résolution des conflits sont renforcés, et le climat de confiance entre les populations et les autorités locales est rétabli;
3. Les populations affectées par les conflits ont accès à des moyens de subsistance durables en appui à leur réintégration socioéconomique.
4. Les capacités nationales en matière de politique, planification, coordination et suivi du processus de réintégration sont renforcées.

Activités clés :

- Organisation d'une campagne de sensibilisation et de mobilisation communautaire, avec un accent particulier sur la promotion de la réconciliation nationale, la résolution pacifique des conflits locaux et la promotion de l'entrepreneuriat.
- Organisation de séances de formation des membres des CCDC en planification, programmation et gestion de projets d'appui à la réintégration.
- Réhabilitation des pistes de désenclavement et reboisement avec l'approche HIMO par les jeunes
- Réhabilitation des infrastructures sociales de base (centres de santé, écoles, adduction d'eau)
- Appui à l'auto-construction de 500 maisons dans le cadre de la réinstallation des groupes vulnérables.
- Visites d'échange interprovinciales sur les initiatives de consolidation de la paix et promotion de l'entrepreneuriat.
- Financement des initiatives visant l'entrepreneuriat économique local.
- Promotion de l'accès aux intrants agricoles et non-agricoles et développement de techniques de transformation et de conservation des produits ruraux.
- Appui à la formulation d'une stratégie nationale de réintégration.

Date d'examen par le Groupe d'experts : 3 mars 2009 et 30 mars 2009

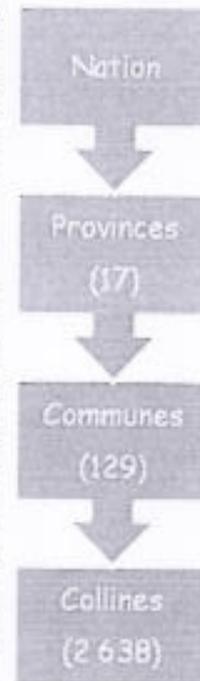
Date d'Approbation par le Comité de pilotage : 25 mars 2009

<i>Nom/Titre</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Honorable Immaculée Nahayo Ministre de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale		05/05/2009
Gustavo Gonzalez Directeur Pays du PNUD		05/05/2009

I. CONTEXTE

Selon le recensement réalisé en Août 2008, la population du Burundi s'élève à 8,1 millions d'habitants pour une superficie de 27,834 kilomètres carrés. Son taux d'accroissement naturel atteignant 2,7% et sa densité de la population d'environ 290 habitants/km² sont classés parmi les plus élevés d'Afrique¹. Le pays est organisé en 17 provinces. Ces provinces, à leur tour, sont divisées en 129 communes et 2 638 collines.

Depuis 1972, les affrontements successifs ont fait plus de 300 000 victimes et ont entraîné le déplacement forcé de 800 000 réfugiés dans les pays voisins (principalement en Tanzanie) et plus de 400 000 déplacés internes vivant dans des sites. Ces événements ont eu de graves perturbations sur la vie communautaire dans le pays. Ils ont rendu inopérants des secteurs entiers de l'économie tels que l'agriculture, la pêche, l'élevage. Les activités commerciales et artisanales ainsi que le petit entrepreneuriat ont été paralysés, empêchant les populations de subvenir à leurs besoins. Les infrastructures communautaires de base (routes, pistes rurales, écoles, centres de santé) ont été détruites. De plus, les périodes de conflits ont réduit le capital social et affaibli les mécanismes traditionnels (basés sur la coutume ou le droit positif) de résolution des conflits.



C'est dans un contexte général de paupérisation de la population et de l'absence de la cohésion sociale, qu'un processus de paix engagé en 1998 par des négociations inter-burundaises a abouti le 28 août 2000, à la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et des Accords de Cessez-le-feu, successivement l'Accord Global de Cessez-le-feu avec le CNDD-FDD le 16 novembre 2003 et celui avec le PALIPEHUTU-FNL le 7 septembre 2006. Les premières élections démocratiques et libres durant ces treize dernières années se sont déroulées à la fin de 2005 avec le concours de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et le soutien de la communauté internationale permettant la mise en place des institutions démocratiquement élues et marquant la fin de la période de transition politique issue de l'Accord d'Arusha. On constate que les efforts de dialogue entrepris par le Gouvernement et la communauté internationale ont permis le retour progressif des réfugiés. Selon le HCR, plus de 460 000 réfugiés (environ 5,8% de la population du Burundi) sont déjà rentrés depuis 2002 avec un pic de 93 000 rapatriés en 2008².

Sachant que plus de 90% de la population burundaise dépend pour son existence de l'activité agricole et donc de l'accès à la terre, l'arrivée massive des rapatriés a entraîné une forte pression sur les capacités d'absorption des infrastructures socio-économiques déjà fortement limitées. Cela a également provoqué des problèmes spécifiques consécutifs aux retours des réfugiés tels que : les disputes de propriétés, l'accès à la terre, l'insuffisance de stock alimentaire, l'accentuation du chômage. A la fin du mois de septembre 2008, la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) enregistrait 10 452 cas de conflits fonciers principalement liés aux rapatriés de 1972. Or, il reste toujours 8 240 dossiers qui attendent d'être instruits et clôturés³ (voir tableau en annexe I).

¹ Mission d'étude sur "La problématique foncière et les solutions alternatives face aux défis de la réintégration et réinsertion des sinistrés au Burundi". Rapport final, UNOPS-PNUD-CNTB, Déc. 2007, p.10

² Statistiques au 30 Novembre 2008 : Rapatriement des réfugiés burundais & Processus de réintégration, UNHCR, Bujumbura, Déc. 2008

³ Données de la CNTB au 31 octobre 2008

La volonté du Gouvernement de faire des communes des entités décentralisées en vue d'asseoir les bases d'un développement local, inclusif et participatif est hypothéquée par les séquelles de la crise au niveau de la cohésion sociale et de la capacité de l'administration locale de répondre aux besoins des communautés. En effet, il subsiste un climat de méfiance entre les différentes catégories et composantes de la société (déplacés, rapatriés, expulsés) au sein des communautés de retour. Ce qui constitue un handicap majeur à la réintégration, à la réconciliation nationale et à la relance du développement.

Les responsables locaux ne disposent ni de compétences techniques ni financières suffisantes pour animer et coordonner les efforts de la population et des partenaires autour des programmes de relèvement communautaire. Les communautés sont confrontées à une situation d'insécurité récurrente due au dysfonctionnement de l'appareil judiciaire qui ont conduit à l'accroissement d'un phénomène de règlement des comptes, de recours à la violence, et de persistance de l'impunité. La sécurité physique et des biens de la population est menacée par la prolifération et la circulation illicite des armes⁴. Ce phénomène est aggravé par les faiblesses du processus de démobilisation, et se manifeste par les violences vis-à-vis des civils et des femmes en particulier, le banditisme, et la criminalité.

La récente flambée de prix du pétrole est venue aggraver une situation déjà très précaire au Burundi. En effet, selon la dernière étude du PAM (2008), l'augmentation de 20% des prix à la consommation au cours des douze derniers mois a eu un impact dramatique sur l'économie des ménages. Selon la FAO, les ménages dépensent 72% de leur revenu essentiellement pour se nourrir. Près du tiers des familles burundaises consomment moins de 1 400 kcal par jour. Ainsi, de moins en moins de familles burundaises ont la capacité financière de payer les soins de santé et l'éducation de leurs enfants.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La stratégie globale du projet mettra l'emphase sur le retour des populations affectées par la crise dans leurs communautés d'origine et/ou d'accueil, le renforcement de la cohabitation pacifique, la prévention et la résolution des conflits et, partant, la réconciliation communautaire durable qui constitue l'un des principaux axes du programme du Gouvernement fixé pour la période 2005-2010. En outre, la création d'opportunités économiques pour les retournés et les communautés d'accueil à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entrepreneuriat local favorisera la réintégration durable. Par la réalisation de ces objectifs, le projet contribuera à la consolidation de la paix au Burundi.

Le Burundi entre dans une phase critique du processus de stabilisation et de relèvement communautaire. La démilitarisation et le retour à l'accalmie dans des zones affectées pendant des années par le conflit auront des conséquences très positives sur la libre circulation des personnes et des biens, les échanges socioéconomiques intercommunautaires et le rétablissement de la confiance.

Cependant, une série d'événements risquent de mettre en péril cette phase de stabilisation. Primo, l'afflux massif des rapatriés, expulsés et retournés crée une augmentation critique de la demande sur les services sociaux de base déjà fortement limités. Secundo, des problèmes spécifiques liés aux retours tel que: les disputes de propriétés, l'accès à la terre, l'insuffisance de stock alimentaire, l'accentuation du chômage, provoquent de nouvelles tensions au sein des communautés. Une mauvaise gestion de ces aspects peut engendrer des risques sociaux graves et affecter la stabilité, encore fragile du pays.

⁴ Selon l'étude de Small Arms Survey de 2007 : Les armes légères au Burundi: après la paix, le défi du désarmement civil, 100 000 armes seraient détenues illégalement au Burundi

Jusqu'à présent, les efforts d'appui à la réintégration se sont focalisés dans la phase d'urgence, sans être complétés par des actions de long terme qui puissent rendre durable les investissements réalisés. Il est temps maintenant de renforcer les structures nationales chargées de la réintégration durable, ainsi que de promouvoir la réintégration économique par le biais du renforcement de l'entrepreneuriat local et la création d'emploi.

Le projet couvrira les trois provinces de Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke. Ces trois provinces se caractérisent par une densité supérieure à la moyenne nationale, l'existence de plusieurs zones enclavées et de zones vulnérables sur le plan de la sécurité alimentaire malgré leur potentiel agricole. Ces provinces ont également connu la plus forte augmentation de la pauvreté depuis le début des hostilités. De plus, en raison de la persistance de l'insécurité, ces provinces n'ont pas bénéficié des appuis de la communauté internationale au cours des dernières années. Seules quelques opérations d'urgence ont été menées pour répondre à des besoins humanitaires.

Le projet facilitera le développement des capacités d'accueil des communautés pour la réintégration durable des populations à travers la réhabilitation d'infrastructures socio-économiques, le renforcement des capacités en entrepreneuriat au niveau local et l'accès aux moyens de subsistance durables, aux technologies appropriées et au marché économique local. Il s'agira également d'encourager la création de partenariats entre le secteur privé et le secteur public avec les communautés à la base en incluant l'amélioration des techniques agricoles et non agricoles ainsi que la protection de l'environnement.

Dans toutes ses interventions, le projet visera à combler les besoins des rapatriés, des déplacés et des expulsés au sein des communautés d'accueil pour leur réintégration socio économique effective et s'assurera de l'intégration des réponses aux besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables.

3. DÉMARCHE DU PROJET

Le présent projet s'inscrit dans le cadre des initiatives financées par le Fonds Fiduciaire des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix et cherche à créer un impact *catalytique* dans le domaine de la réintégration socioéconomique durable des populations affectées par la crise.

Ce projet est catalytique pour les raisons suivantes:

- a) Il cherche à optimiser plus de deux années d'expérience gouvernementale en matière de réintégration. D'abord à travers le travail remarquable de la Commission Ad hoc de réintégration, réunissant les ministères sectoriels, les Agences UN et les représentants des Bailleurs et constituant un cadre de coordination et de mobilisation des fonds pour les appuis dans ce secteur. Ensuite à partir des acquis du projet PRRSLP⁵ réalisé par le PNUD de 2005 à 2008, dont une évaluation indépendante vient d'être réalisée dernièrement en mettant en exergue que l'implication des responsables gouvernementaux au niveau local constitue un atout majeur en termes de responsabilisation et d'appropriation. L'approche participative et intégrée permet également une meilleure appropriation nationale et une durabilité des impacts (focalisation des interventions) et répond mieux aux besoins des populations. L'évaluation a fait ressortir la nécessité d'intervenir davantage sur le processus de consolidation des pratiques de dialogue et de résolution pacifique des divergences (conflits fonciers et autres) couplée avec la promotion de l'entrepreneuriat local.

⁵ Programme d'appui à la Réintégration / Réhabilitation des Sinistrés et de Lutte contre la Pauvreté

- b) Il tiendra compte de la diversité des groupes vulnérables dont ceux qui ont été directement affectés par le conflit au sein des rapatriés, expulsés, déplacés et les autres populations affectées par la crise.
- c) Il mettra en exergue ses liens avec le processus actuel de décentralisation à travers lequel les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC) ; principaux outils de mobilisation des fonds pour le développement communal intégral, sont en train d'être élaborés. Son cadre de coordination locale profitera des mécanismes décisionnels déjà prévus par le document de politique nationale de la décentralisation qui est en cours de finalisation afin de renforcer les structures existantes et garantir une meilleure appropriation du projet et une réelle prise en compte des besoins des groupes vulnérables par les autorités locales et les autres acteurs.
- d) Vu le caractère multisectoriel de la réintégration, ce projet s'inspire de la nouvelle approche de « relèvement précoce » (*early recovery*) qui vise à lier le processus de réintégration socioéconomique à d'autres initiatives complémentaires en terme de stabilisation, pacification et revitalisation économique. Dans la mesure du possible, le projet cherchera à consolider et à tirer profit des acquis des projets antérieurement financés par le Fond de Consolidation de la Paix (FCP) dans les domaines de Paix et Gouvernance, Réformes du secteur de la sécurité, Justice et droits de l'Homme, Projets femmes (UNIFEM), Projet Jeunes (UNFPA). Il cherchera aussi à développer des complémentarités avec le Projet Transitoire de Démobilisation et de Réintégration au Burundi financé par la Banque Mondiale.
- e) Il contribuera de manière catalytique au renforcement des structures gouvernementales, mandatées pour la réintégration. Les investissements prévus au niveau de la quatrième composante de ce projet permettront au Ministère de la Solidarité Nationale de répondre plus efficacement aux enjeux et défis de la réintégration. En effet, le forum national à organiser, la note de politique ainsi que le programme national à formuler ; tous en rapport avec la réintégration et le relèvement communautaire, permettront à ce Ministère d'être doté d'outils et de capacités de faire le plaidoyer et la mobilisation des ressources nécessaires pour la pérennisation des acquis du projet et son élargissement.

Il constitue le point de départ du futur programme national d'appui à la réintégration. Initialement exécuté dans les trois provinces mentionnées, il sera élargi avec des ressources supplémentaires vers d'autres provinces prioritaires⁶. Ainsi, ce projet pilote apportera des leçons importantes en terme d'approche, modalité d'exécution et coordination au futur programme national de réintégration.

Les communes ciblées par le programme seront sélectionnées sur base des critères préliminaires suivants : (i) concentration élevée de rapatriés, déplacés, expulsés et autres populations vulnérables qui n'ont pas accès aux services de base minimum, avec une priorité pour les ménages dirigés par les femmes ; (ii) faible couverture d'infrastructures sociales fonctionnelles (santé, éducation, eau et assainissement); (iii) potentiel pour extension des terres cultivables et autres sources de revenus; (iv) manque de logements convenables pour les plus démunis ; (v) engagement actif des communautés dans le processus de relèvement. Les critères d'identification des zones seront appliqués en étroite consultation avec les partenaires nationaux et internationaux du programme.

⁶ Dans le cadre du nouveau cycle de programmation UNDAF 2010-2014, le PNUD a déjà mobilisé 5,6 M de dollars auprès du Bureau de Prévention des Crises et de Relèvement (BCPR), dont 1,2 M\$ est disponible pour la première année -2009- qui sera alloué à ce projet pilote.

Le choix et la mise en œuvre des activités à mener seront fondés sur les principes d'équité, de transparence, du genre, et de responsabilité des bénéficiaires qui concourent à consolider la cohésion sociale.

Les acteurs locaux sont les mieux placés et ceux ayant la plus forte motivation pour se réintégrer après la crise. Les efforts qu'ils déploient pour recouvrer leurs moyens de subsistance constituent les fondations les plus stables pour organiser le relèvement communautaire.

Dans le domaine de la cohésion sociale et de la gouvernance locale, la stratégie visera à renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de planification, de gestion et de suivi-évaluation du relèvement communautaire; le renforcement des mécanismes traditionnels d'arbitrage; le règlement des conflits au sein des communautés et la promotion des activités ludiques liées à l'éducation à la paix.

3.1 Bénéficiaires visés

Les activités prévues dans le cadre de ce projet sont destinées à cibler deux types de bénéficiaires :

1. **Les rapatriés, déplacés, expulsés et communautés burundaises d'accueil dans les zones affectées par les conflits sont les bénéficiaires directs du projet.**⁷ Les Batwas en tant que composante de la population burundaise défavorisée sont aussi pris en compte par le projet.
2. **Le Gouvernement du Burundi, les autorités locales et les partenaires communautaires :** principalement les institutions nationales engagées dans la réintégration des populations vulnérables, ainsi que les autorités locales dans les zones d'intervention du projet. Des partenaires locaux (associations communautaires de base, groupements villageois, associations de producteurs/trices, coopératives, entrepreneurs privés entre autres) bénéficieront des appuis technique et institutionnel du projet.

3.2 Les principales composantes du projet

Composante 1 : Encourager le retour volontaire des populations affectées par la guerre dans leur communauté d'origine et/ou d'accueil dans un environnement de paix

Problématique

Les populations contraintes au déplacement et à l'exil restent profondément marquées par les conditions qui ont guidé leur départ. L'amélioration de la situation sécuritaire dans les trois provinces de l'Ouest va favoriser le retour volontaire des populations affectées par les conflits dans leurs communautés d'origine. Les principaux besoins liés au retour et réinstallation sont : l'habitat décent, l'accessibilité aux soins de santé et à l'éducation de base. Des conflits sociaux entre les candidats au retour et les anciens voisins restés sur collines se présentent aussi comme une problématique à résoudre.

Réponse et résultats attendus

⁷Il est à noter que les ex combattants ne bénéficieront pas d'appui direct de ce projet. Un programme d'appui à la réintégration socioéconomique durable des ex combattants est présentement en cours d'élaboration qui se concentrera sur cette clientèle. L'approche participative et communautaire, les formations et campagnes de sensibilisation sur la coexistence pacifique incluront les ex combattants permettant ainsi de faciliter la réintégration des populations affectées par la crise dans son ensemble.

La mission conjointe Gouvernement/Agences des Nations Unies qui a été réalisée à la mi novembre 2008 dans les trois provinces concernées a permis d'identifier les domaines prioritaires. L'habitat est ressorti comme l'une des priorités identifiées par les autorités et les organisations de la société civile. En raison de l'importance des besoins en termes d'auto-construction de maisons, il sera impératif de coordonner les actions et de renforcer les opportunités de développement de programme conjoint avec les autres agences des Nations Unies.

La réhabilitation des pistes rurales, centres de santé, écoles et adduction d'eau constituera un moyen de redonner vie à la communauté par la circulation des biens et les échanges inter communautaires. La réhabilitation voire la construction des infrastructures en vue d'assurer l'accès aux services sociaux pouvant améliorer les conditions de vie des rapatriés, déplacés et des populations d'accueil se fera avec une grande implication des autorités provinciales, communales et locales dans la conception, la planification et la mise en œuvre de l'assistance. A cet égard, le projet se référera aux plans communaux de développement communautaire qui ont été initiés dans les trois provinces avec l'appui du Projet d'appui au développement communautaire et social (PRADECS), du Programme de la Relance et de Développement du Monde Rural (PRDMR) et du Programme Transitoire de Reconstruction Post Conflit (PTRPC).

Dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures socioéconomiques, le programme privilégiera l'approche à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) pour permettre au maximum de jeunes de contribuer à la reconstruction de leur pays, tout en s'insérant dans la vie économique de leur communauté. Une journée par semaine sera consacrée à des séances de formation / sensibilisation sur différents thèmes visant la coexistence pacifique et la résolution pacifique des conflits. Les projets HIMO favoriseront l'engagement des jeunes au service de leur communauté. Le projet pourra bénéficier des leçons apprises du Projet PBF jeunes qui est exécuté par UNFPA.

Les principales activités qui seront réalisées pour faciliter le retour des populations affectées par les crises dans leurs communautés afin de contribuer à la consolidation de la paix devront également répondre aux besoins identifiés dans les Plans Communaux de Développement Communautaire. Il s'agit de :

- Campagne d'information et de mobilisation communautaire qui précédera le démarrage des activités du projet, avec un accent particulier sur la promotion de la réconciliation nationale et la résolution pacifique des conflits locaux.
- Réhabilitation des pistes de désenclavement avec l'approche HIMO (1 800 jeunes x 3 mois)
- Reboisement - en projet HIMO (600 jeunes x 3 mois)
- Réhabilitation des infrastructures sociales de base (centres de santé, écoles, adduction d'eau)
- Auto-construction de 500 maisons

Approche

L'organisation du retour se fera dans le respect et la dignité de la personne humaine, à l'abri de la peur, en tenant compte des conditions et des besoins spécifiques à chaque catégorie des populations affectées par les conflits. Une attention toute particulière sera accordée aux actions de rapprochement communautaire de base afin d'assurer un accueil et une cohabitation pacifique vis-à-vis des anciens voisins restés sur les collines.

Le processus de réintégration favorisera les interventions intégrées à base communautaire dans les zones de retour avec pour objectifs de réduire les disparités dans l'assistance aux

retournés et aux populations des communautés d'accueil, stimuler la cohésion sociale et renforcer l'appropriation de réintégration par les communautés et les autorités locales.

L'identification, la formulation et la mise en œuvre d'activités de réhabilitation et de réintégration seront basées principalement sur une approche participative décentralisée et correspondant à une demande de la communauté, en vue de répondre efficacement aux besoins de la population. Dans cette perspective, il sera demandé aux populations une contribution en matériaux locaux. Les interventions devront, cependant, tenir particulièrement compte de leur durabilité, ainsi que la protection de l'environnement, en évitant de mettre en risque la santé de populations et l'équilibre environnemental. Les questions de genre devront être prises en compte dans toutes les interventions.

Composante 2 : Renforcer la cohésion sociale à travers la promotion de la gouvernance locale;

Problématique

La période de conflit qu'a connu le Burundi a eu un impact sur la présence des services de l'État dans les provinces et communes. Le déficit de personnel qualifié, l'absence d'équipement, même de base, ainsi que de moyens d'opération ne permet pas à l'administration locale d'assurer l'ensemble des responsabilités régaliennes dévolues à l'État. Cette faiblesse de l'appareil de l'état ne permet pas la mise en place d'un processus de planification des activités de relèvement et de réintégration qui repose sur des priorités nationales arrimées aux réalités socio-économiques locales.

Réponse et résultats attendus

Le programme s'appuiera particulièrement sur les *Comités Communaux de Développement Communautaire (CCDC)*. Cette structure qui se compose de leaders engagés dans le développement de la commune assurera le suivi de toutes les étapes de réalisation des projets dans les communautés. Ainsi, le programme tiendra compte du processus participatif déjà engagé dans la réalisation des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC). Les services de l'État décentralisés (Administration communale) et les CCDC assurent la cohérence des activités de réintégration socio économique à travers l'utilisation d'outils de planification locale qui intègrent les préoccupations des populations affectées par les crises.

Le renforcement des capacités locales de résolution de conflits. La mise en place de mécanismes fonctionnels et efficaces pour la résolution de conflits est un volet central au relèvement et à la réintégration. Le renforcement des mécanismes de prévention des conflits, traditionnels et administratifs, doit permettre de renverser le lourd passif laissé par les conflits armés et la crise des dernières années. Les CCDC et Bashingantahe représentent un excellent canal pour la promotion de la culture de la paix et l'établissement d'un mécanisme permanent pour le dialogue social et la consolidation de la paix. Pour chaque zone, la démarche va inclure une analyse locale des causes de conflits et la mise en place de mécanismes de prévention et résolution des conflits.

Le renforcement des capacités des organisations de la société civile. La société civile, le mouvement associatif et les ONG locales en particulier ont un rôle central dans la mise en œuvre des activités de sensibilisation sur les thèmes de la réconciliation et la paix. Le renforcement de leurs capacités de planification et de réalisation devra être assuré. Sous cette composante, les activités suivantes seront menées :

- Formation à l'attention des élus locaux, leaders féminins et agents de l'administration locale en matière de réintégration et relèvement.
- Formation sur la résolution pacifique des conflits et la coexistence pacifique dans les 22 communes.
- Campagnes communales de promotion de la réconciliation nationale par le biais du théâtre et d'autres méthodes de mobilisation sociale.
- Visites d'échange interprovinciales sur les initiatives de consolidation de la paix.
- Campagne de sensibilisation à travers les médias (radios, journaux et TV)

Approche

Le premier axe stratégique d'intervention du programme consistera donc à appuyer et renforcer les capacités de planification, de formulation et de coordination des autorités communales. Sur le plan de la réalisation des actions sur le terrain, le projet sera complémentaire aux autres acteurs intervenant au niveau de la décentralisation tels que l'Union Européenne (Gutwara Neza), le PRADECS et le projet PBF d'appui à l'amélioration de la qualité des services publics locaux.

La planification au niveau communal doit permettre d'intégrer les dynamiques locales de réintégration et de relèvement. Les services de l'État sont présents au niveau des 3 provinces. La mise en cohérence des activités de réintégration doit déjà être assurée à ce niveau. Cette opportunité de planification et de coordination décentralisées doit être renforcée et intégrée au niveau de la stratégie des communes.

Composante 3: Assurer la réintégration socioéconomique des populations cibles à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entrepreneuriat local

Problématique

Les conflits ont profondément perturbé les activités économiques et les réseaux d'échanges économiques. Ces provinces ont également connu la plus forte augmentation de la pauvreté depuis le début des hostilités. De plus, en raison de la persistance de l'insécurité, ces provinces n'ont pas bénéficié des appuis de la communauté internationale au cours des dernières années. Seules quelques opérations d'urgence ont été menées pour répondre à des besoins humanitaires.

Cependant, les trois provinces disposent d'un haut potentiel économique (agricole, élevage, halieutique) et offrent des opportunités réelles qu'il importe de valoriser dans un contexte de relèvement communautaire. Un appui à la réintégration doit permettre de jeter les bases d'un relèvement rapide des communautés basé sur des activités créatrices d'emplois en faveur des plus vulnérables et à fort impact sur la pauvreté.

Réponse et résultats attendus

Les projets à impact économique devront servir à répondre, principalement, aux besoins des ménages par le biais de la création de moyens de subsistance durable et en matière d'augmentation des échanges de biens et services locaux. Ces projets devront viser également à faciliter l'interaction entre les membres de la communauté concernée, les rapatriés, les déplacés et les expulsés.

Ainsi, la revitalisation et la diversification des moyens de subsistance durable se feront à travers les activités suivantes:

- Identification des opérateurs économiques locaux pouvant jouer un rôle actif dans la revitalisation de l'économie
- Organisation de rencontres d'échange entre les entrepreneurs locaux et les populations cible du projet
- Financement en entrepreneuriat local
- Promotion de l'accès aux intrants agricoles et non-agricoles
- Développement de techniques de transformation et de conservation des produits ruraux.

Approche

Dans le domaine de la relance des activités agricoles, le projet s'appuiera sur les structures et outils existants au niveau local et développera des complémentarités et synergies avec les autres intervenants. Ainsi, le projet s'appuiera sur les évaluations de la situation alimentaire régulièrement conduites par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage avec l'appui de la FAO et du PAM et les Plans communaux de développement ou d'autres intervenants. Il réalisera d'autres analyses requises pour que les projets de relèvement précoce soient en cohérence et alignés aux politiques et stratégies nationales, tout en répondant aux besoins réels des communautés. Des synergies seront développées avec les interventions des autres partenaires, notamment les Agences du Système des Nations Unies, la Coopération bilatérale, la Commission Européenne, la Banque Mondiale, ARCANE et les ONG.

Le rôle clé du secteur privé local et du mouvement associatif dans le développement des activités de production ou des services sera encouragé. Ces organisations seront associées à la mise en œuvre des activités en tant que partenaires opérationnels et facilitateurs communautaires.

Le projet *Promotion du rôle des petites et micro entreprises dans la consolidation de la paix* (PBF) a déjà réalisé un certain nombre d'activités dans les domaines de l'identification des opérateurs économiques et des secteurs d'activités porteurs d'opportunités. Le guide sur les pratiques d'entrepreneuriat des petites entreprises et microprojets qui favorisent la consolidation de la paix qui a été élaboré sera également utilisé par le présent projet pour poursuivre la promotion de l'entrepreneuriat local et la création de partenariats. En effet, il est important de considérer les micro-entreprises comme la base du secteur privé et donc d'en faire un partenaire important pour la réintégration.

Le projet va également capitaliser les leçons apprises du projet PBF *Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaire* qui intervient dans les mêmes provinces. Des synergies seront à créer avec les Centres de développement Familial (CDF) pour consolider les actions déjà initiées par le projet.

Dans le cadre des activités qui s'adressent directement aux jeunes, le projet pourra compter sur l'expérience du projet PBF *Participation des jeunes à la cohésion sociale au niveau communautaire* qui a couvert l'une des trois provinces d'intervention (Bujumbura rural).

Composante 4 : Renforcer les capacités nationales en matière de politique, planification, coordination et suivi du processus de réintégration.

Problématique

La mise en place du programme pilote qui vise son évolution vers un programme national d'appui à la réintégration constitue une opportunité unique pour entamer un processus progressif de renforcement de capacités des acteurs gouvernementaux engagés dans la coordination du processus de réintégration. Le volume des actions en appui à la réintégration prévu pour les années à venir exige une démarche de renforcement des capacités afin de bien outiller les institutions impliquées dans le processus de réintégration.

Réponse et résultats attendus

Il sera apporté à la structure en charge de la réintégration, du Ministère de la Solidarité Nationale une assistance technique visant à renforcer ses capacités de planification, de coordination, de suivi et évaluation ainsi que dans la formulation d'un document de politique nationale sur la réintégration et de son programme national d'appui à la réintégration et au relèvement communautaire. Ceci est absolument nécessaire pour permettre au gouvernement de faire face à la complexité du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et programmes de réintégration et relèvement communautaire.

Cette assistance technique sera composée d'un consultant international en politiques de réintégration. Ce consultant aura comme mandat de consolider l'information et développer des analyses sur les problématiques spécifiques liées au retour, à la réintégration et au relèvement communautaire au sein du Ministère de la Solidarité Nationale.

Cette expertise renforcera les capacités du Ministère pour le développement d'un **programme de mise en œuvre des activités de réintégration et de relèvement au niveau national**. Dans le cadre de ce projet pilote qui apportera ses appuis pour la formulation d'une Stratégie nationale de réintégration et de relèvement communautaire, les activités seront exécutées durant les deux premiers trimestres :

- Organisation d'un forum national sur la réintégration et le relèvement communautaire, visant à dresser un diagnostic de la situation, des opportunités d'appui et la stratégie à suivre.
- Appui à la formulation d'une note de politique nationale sur la réintégration et le relèvement communautaire
- Appui à la formulation d'un programme national de réintégration et de relèvement communautaire

Approche

Une analyse des capacités internes de la structure en charge de la réintégration sera réalisée afin de déterminer les besoins (ressources humaines, formation, matériel) en termes de renforcement des compétences, de coordination, planification et de suivi. Le consultant réalisera également un bilan des capacités de planification et de suivi des niveaux plus décentralisés afin de préparer une stratégie et un programme de renforcement de leurs capacités et de mettre en œuvre des activités prioritaires de renforcement des capacités minimales permettant de lancer les bases pour l'appropriation à court terme des activités de réintégration.

Les appuis apportés reposeront sur la capitalisation non seulement des activités conduites durant les dernières années au sein du Ministère de la Solidarité Nationale et de ses partenaires, mais aussi des expériences des autres projets intervenant dans les domaines de la réintégration, de la gouvernance locale et de la prévention et gestion des conflits.

Au regard de la pertinence de l'ensemble des activités qui concourt à l'atteinte des 4 objectifs, des expériences tirées des autres projets PBF par rapport au respect des délais standards d'exécution sur 12 mois, le présent projet sera réalisé sur une période de 15 mois.

Le projet intégrera des thèmes transversaux pour consolider son impact.

Groupes vulnérables. Un ciblage rigoureux de la population bénéficiaire permettra de maximiser les impacts des interventions. La tendance actuelle en termes de réinsertion cherche à *décortiquer* la catégorie ambiguë de « population affectée par la guerre », afin de mettre en valeur l'existence de sous-groupes, dont leur spécificité reste parfois injustement cachée. Au sein des communautés d'accueil, une attention particulière sera portée sur les « retournés » (personnes déplacées de retour dans leurs communautés d'origine) afin d'appuyer leur réintégration. Des critères de vulnérabilité seront définis en coordination étroite avec les partenaires spécialisés (organismes gouvernementaux, les associations locales, UNICEF, UNIFEM, FNUAP, entre autres).

Perspective du genre. Le conflit a aggravé les disparités entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles. Cette constatation est manifeste dans la division du travail, l'attribution des responsabilités sociales et dans l'accès aux ressources et services sociaux. La prise en compte de la dimension genre sera une préoccupation majeure tout au long du cycle du projet. Ainsi, le projet s'assurera d'une représentation importante et active des femmes tout au long du processus depuis la conception de la stratégie jusqu'à l'évaluation en passant par sa mise en œuvre, y compris les complémentarités avec les initiatives en cours dans le cadre des programmes conjoints comme la mise en place d'un réseau des femmes élues locales ; la mise en place des services de conseils juridiques gratuits pour les femmes victimes de violences ; le développement et adoption d'une stratégie nationale pour la réduction des violences faites aux femmes et aux enfants. Le projet veillera à ce que les femmes et les filles aient le même accès que les hommes aux opportunités d'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux et aux moyens de financement. Les femmes et les jeunes filles constituent un atout économique et sociopolitique majeur pour le processus de relèvement et de paix.

VIH/SIDA. Étant donné que la lutte contre le VIH/SIDA constitue l'une des priorités de l'agenda global des Nations Unies et l'un des quatre axes du CSLP, le projet mènera des activités de prévention du VIH/SIDA. Ces activités compléteront celles déjà entreprises dans les zones d'intervention du projet par d'autres ONGs locales spécialisées.

Environnement. Les activités du projet ne devront en aucun cas créer des impacts négatifs réels ou potentiels sur l'environnement, la santé et la sécurité des bénéficiaires et de la population en général. Ainsi, des critères d'éligibilité spécifiques en matière de protection des ressources naturelles et du milieu sanitaire seront formulés dès le démarrage du projet, et en consultation avec des organismes nationaux compétents, afin d'éviter toute conséquence sur le milieu et la population. L'activité de reboisement constitue la contribution du projet aux efforts initiés par les autorités nationales et locales dans ce domaine.

4. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) qui s'inscrit dans le Cadre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix au Burundi⁸. Le Projet sera mis en œuvre par le PNUD sous l'autorité du Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés de la Réintégration Sociale (MSNRRRS) avec la participation des ONGs nationales et internationales, les agences spécialisées du SNU et institutions publiques et privées spécialisées.

Le présent projet sera géré et coordonné dans le cadre suivant :

Le Comité de pilotage conjoint. Le Comité de Pilotage Conjoint est chargé de: (1) examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire; (2) approuver les projets présentés au Comité, et affecter les ressources requises; (3) et examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Gouvernement et le Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, et il est appuyé par un Bureau d'Appui. Les décisions sont prises par consensus selon les termes de références du Comité de pilotage conjoint.

Le Comité Technique de Suivi. Un comité technique de suivi sera établi pour superviser et assurer le suivi du présent projet. Ce comité aura comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre de ce projet, ainsi que l'approbation du plan de travail du projet, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le Comité de suivi sera composé du Ministère, le CNCA et l'agence des Nations Unies impliquée dans la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres partenaires / organisations impliqués dans la mise en œuvre du projet tout en veillant à une taille optimale qui permet au comité technique de suivi de fonctionner. Le Comité Technique de Suivi sera co-présidé par le MSNRRRS responsable pour la mise en œuvre des projets et le PNUD.

Le Ministère de tutelle. Le projet sera réalisé sous la tutelle institutionnelle du MSNRRRS en coordination étroite avec l'agence d'exécution du projet - le PNUD- qui seront responsables pour la mise en œuvre du projet auprès du Comité Technique de Suivi. Dans ce cadre, un Directeur du projet sera désigné par le Ministère, pour assurer que les intrants de la partie nationale sont mobilisés à temps et que la partie nationale a mis en place les conditions nécessaires à la réalisation du projet. Le Directeur du projet sera co-responsable, avec le PNUD, de la supervision générale et la coordination du projet.

Agence Partenaire Nations Unies. Le projet sera exécuté par le PNUD, qui a la responsabilité finale auprès du siège pour les aspects programmatiques, administratifs et financiers du projet, conformément aux règles et procédures de modalité d'exécution directe (DEX) du PNUD. Le PNUD sera responsable pour la gestion des fonds alloués au projet, ainsi que pour toute transaction financière. Le BINUB fournira aussi des services d'appui techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet. Pour la gestion du projet, le PNUD, en coordination avec le Ministère de tutelle, mettra en place une Antenne, basée à Cibitoke.

⁸ Référence : Modalités de Gestion et de Coordination des Projets dans le Cadre de la Mise en Œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix, Juin 2007

Les provinces de Bubanza et Bujumbura rural seront couvertes initialement à partir de Bujumbura mairie. En fonction de l'évolution de la situation sécuritaire, l'Unité de Gestion élargira sa présence vers Bujumbura rural et Bubanza.

4.1. Composition et administration des unités de gestion et coordination

L'Unité de Gestion du Projet sera placée sous la supervision directe du Directeur de projet et du Conseiller Technique Principal du PNUD pour appuyer les aspects programmatiques, administratifs et financiers du projet. Les responsabilités spécifiques de l'Unité de Coordination incluront:

- Le développement des plans de travail détaillé pour l'exécution du projet ;
- La coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités visant l'obtention de résultats attendus;
- Le contrôle de qualité de résultats obtenus ;
- L'administration journalière des transactions du projet ;
- La préparation et révision des budgets, des demandes de paiements et d'achats ;
- La coordination de l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;
- La supervision et coordination des agences d'exécution ;
- La préparation régulière des rapports financiers et narratifs.

L'Unité de Gestion et Coordination sera composée d'un minimum de trois staffs nationaux contractés par l'agence d'exécution, selon ses procédures de recrutement.

- Un coordonnateur de projet, qui sera responsable pour la supervision et la gestion de l'unité de coordination, le suivi régulier de la mise en œuvre des projets ;
- Un chargé de projet ;
- Un assistant administratif et financier;
- Cinq chauffeurs⁹

Afin d'assurer une expertise pointue dans le domaine de la réintégration et favoriser un transfert de capacités au profit des institutions nationales, le PNUD détachera dans l'unité de gestion un Chef de projet international, ainsi que deux experts UNV internationaux financés par le PNUD.

4.2. La sélection des partenaires et des agences d'exécution.

La sélection des partenaires et des agences de mise en œuvre (soit des ONG, Associations - ASBL- et entreprises privées présentes dans les communes) sera faite selon les règles et procédures du PNUD. L'acquisition de biens et de services du projet sera appuyée par le Centre Intégré de Service de Nations Unies.

4.3. La gestion financière

Les fonds alloués au projet par le fond multi-donateurs PBF seront gérés par le PNUD, qui sera responsable pour toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement effectuée sur la base du plan de travail préparé par l'unité de gestion du projet.

⁹ Puisque les trois provinces sont en phase de sécurité III, le règlement des Nations Unies exige la présence de deux véhicules en permanence à l'antenne de Cibitoke, deux autres seront mobilisés pour les missions dans Bubanza et Bujumbura rural et un autre assurera la permanence au bureau de Bujumbura.

Le Coordonnateur et le chef de projet veilleront à assurer que les fonds attribués au projet sont correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et assureront le suivi régulier des déboursements et des dépenses en vue de l'atteinte des résultats prévus. D'autres modalités de mise en œuvre seront considérées afin d'assurer une bonne performance du projet.

4.4. Le suivi - évaluation.

Le suivi et évaluation du projet sera fait à trois niveaux, sous la coordination du bureau d'appui du Comité de Pilotage Conjoint:

- Par l'unité de gestion du projet, qui sera responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui sera responsable auprès du comité de pilotage pour le suivi périodique des résultats atteints par le projet, ainsi que la revue des rapports produit par l'unité de gestion ;
- Par le Comité de Pilotage, qui sera responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

5. ANALYSE DES OPPORTUNITÉS, RISQUES ET HYPOTHESES

Le projet sera exécuté dans un contexte géographique et politique fortement conditionné par la situation post conflit.

En termes d'opportunités, elles résultent du fait qu'un bon nombre d'appuis d'autres acteurs ont précédé le démarrage du projet dans sa zone de couverture. Les leçons apprises tirées des interventions antérieures ou en cours, en terme de forces et faiblesses, permettront une mise en œuvre efficace et rapide du projet. Aussi, les situations de référence en rapport avec les besoins à couvrir sont déjà établies par les acteurs sur place pour les différentes communes d'intervention, et les différents organismes de mise en œuvre du projet proviendront des ONGs, Associations et entrepreneurs locaux déjà renforcés par les projets existants et parfois similaires (projets PBF). Le personnel suffisant et la structure de gestion prévue pour être décentralisée au niveau des provinces constituent aussi un atout important pour pouvoir réaliser toutes les activités dans les délais envisagés.

Concernant le succès du programme, il dépendra de la prévention et mitigation des risques dus à un ensemble de facteurs d'instabilité et de séquelles d'un conflit aux conséquences multiformes. Les risques auxquels on doit s'attendre incluent:

Faible appropriation par les partenaires nationaux. La pérennité des interventions d'appui à la réintégration sociale et au relèvement communautaire est liée à l'appropriation du programme par les partenaires nationaux. Ce processus, toutefois, n'est ni spontané ni automatique dans un programme intervenant dans un contexte de transition post-conflit. Une faible participation de la contrepartie nationale pourrait affecter sérieusement la réussite du projet. Afin de contrecarrer ce risque, la mise en œuvre des activités du projet commencera par une campagne de sensibilisation des autorités administratives provinciales et communales, des acteurs de la Société civile intervenant dans les 3 provinces en vue de leur implication effective à la réalisation des objectifs du projet. Leur responsabilisation dans tout le cycle du projet permettra rendre les autorités redevables des résultats et acquis du projet. Le volet « renforcement des capacités des institutions nationales » devra viser le transfert progressif de compétences et de savoir-faire au profit des partenaires nationaux.

Récupération politique ou manipulation politique des objectifs du projet. Le climat politique relatif aux échéances électorales de 2010, dans une zone d'intervention fortement touchée par le conflit, ainsi que la complexité politique au sein des Institutions de l'État, surtout au niveau de l'administration locale, sont des aspects qui pourraient être à l'origine d'une éventuelle récupération politique ou manipulation politique des objectifs du projet. Une claire division de responsabilités parmi les divers intervenants du projet, y compris le respect de la transparence dans le processus de prises de décisions et le respect des voies de communication entre le projet et les bénéficiaires sont des aspects fondamentaux pour maîtriser les risques de manipulation politique du projet. Le renforcement des mécanismes de prévention et de résolution pacifique des conflits, l'organisation de fora sur le dialogue entre les autorités locales, les acteurs de la société civile ainsi que les populations contribueront à minimiser aussi les risques de désinformation.

Recrudescence de l'insécurité et du banditisme. La non application effective des accords passés entre le Gouvernement et l'ex-mouvement PALIPEHUTU-FNL est susceptible d'aggraver l'insécurité dans les zones d'intervention du projet. Les parties concernées devront tout faire pour accélérer et rendre effectif le processus de cantonnement, de démobilisation-réinsertion, de réintégration des ex-combattants et s'engager à rendre visible l'autorité de l'Etat afin de renforcer la confiance et la sécurité dans la zone. Les campagnes de sensibilisation sur le désarmement de la population civile (projet PBF sur les ALPC) ainsi qu'un réel programme de réintégration socioéconomique durable des ex-combattants permettront de minimiser ces risques. De plus, les bénéficiaires auront acquis des capacités qui leur permettront de mettre en place les mécanismes de prévention et de gestion pacifique des conflits et de bonne communication avec les autorités pour le maintien de la paix dans leurs localités. Enfin, les gestionnaires du projet maintiendront des contacts réguliers avec les autorités provinciales sur l'évolution de la situation sécuritaire.

6. LE CADRE LOGIQUE

Objectifs / Résultats / Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif général : L'objectif principal du programme est de favoriser la réintégration socio économique des populations affectées par les conflits dans un contexte de relèvement communautaire, de renforcement de la gouvernance locale et développement des capacités nationales pour la réintégration</p> <p>Objectif spécifique : Encourager le retour volontaire des populations affectées par les conflits dans leur communauté d'origine et/ou d'accueil dans un environnement de paix</p>	<p>Nombre de personnes réintégrées dans leurs communautés d'origine et/ou d'accueil. Les conditions de vie des populations affectées par le conflit sont améliorées (H/F)</p> <p>1) % de rapatriés réintégrés par commune (H F) % de déplacés réintégrés par commune (H F) % des autres populations vulnérables réintégrés par commune (H F) 2) La cohésion sociale est améliorée par les travaux communautaires (réhabilitation / entretien des infrastructures)</p> <p>1) Réduction des conflits liés au retour y compris les conflits fonciers, % réglés par province</p>	<p>Rapports des Ministères du Plan / Solidarité Nationale / Développement communal et du PNUD sur le développement Humain durable</p>	<p>Engagement des autorités locales Environnement politique et sécuritaire favorable</p>
<p>Résultat attendu: Les populations affectées par les conflits sont réintégrées de manière pacifique dans leurs communautés d'origine et/ou d'accueil</p>		<p>Rapports de suivi du projet (trimestriel, annuel) Observations directes sur le terrain</p> <p>Entretien semi structuré</p>	<p>Le retard dans la mise en œuvre du programme de DDR pour les combattants de l'ex Palipehutu - FNL risque de compromettre le processus de consolidation de la paix et de relèvement communautaire.</p>

<p>Activités :</p> <p>1.1 Campagne de sensibilisation et de mobilisation communautaire précédera le démarrage des activités du projet, avec un accent particulier sur la promotion de la réconciliation nationale et la résolution pacifique des conflits locaux.</p> <p>1.2 Évaluation les capacités des acteurs locaux (services déconcentrés, ONG, associations et secteur privé) présents dans les communautés.</p> <p>1.3 Réhabilitation des pistes de désencalvement avec l'approche HIMO par les jeunes (1800 x 3 mois x 40 \$)</p> <p>1.4 Reboisement - en projet HIMO (600 jeunes x 3 mois x 40 \$)</p> <p>1.5 Campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté en directe relation avec les activités de réhabilitation des infrastructures socio communautaires.</p> <p>1.6 Réhabilitation de 6 infrastructures sociales de base (centres de santé, écoles, adduction d'eau)</p> <p>1.7 Auto-construction de 500 maisons.</p>	<p>2) Nombre de personnes sensibilisées et nombre de campagnes</p> <p>Nombre de km de pistes réhabilités Nombre de jeunes (H - F) ayant participé à la réhabilitation</p> <p>Nombre d'arbres plantés Nombre de jeunes 50%H; - 50% F) occupé dans le reboisement</p> <p>3) Au moins 6 infrastructures sociales de base réhabilitées</p> <p>4) 500 maisons sont réhabilitées ou auto-construites (60% de ménages conduits par les femmes)</p>	<p>Il peut s'avérer problématique de demander une contribution aux communautés dans un environnement d'extrême pauvreté</p> <p>Liste</p>
--	--	---

Objectifs / Résultats / Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif spécifique 2 : Renforcer la cohésion sociale à travers la promotion de la gouvernance locale</p>	<p>1) La confiance est rétablie entre les autorités locales et les populations grâce à leur participation conjointe aux actions de relèvement communautaire</p>	<p>Rapports de suivi du projet, entretiens semi structurés : enquêtes en début et fin du projet</p>	<p>Le projet bénéficiera de l'expérience du PRADECS, ce qui permettra d'accélérer la mise en œuvre des projets</p>
<p>Résultat attendu: Les mécanismes de dialogue et résolution des conflits sont renforcés et le climat de confiance entre les populations et les autorités locales est rétabli</p>	<p>1) Mécanismes de concertation entre les élus locaux et l'administration locale opérationnels.</p>	<p>Rapports de suivi du projet, entretiens semi structurés</p>	<p>L'instabilité au sein de l'administration publique au niveau provincial et communal pourrait compromettre la bonne marche du projet et tout particulièrement la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités locales.</p>
<p>Activités :</p> <p>2.1 Ateliers de formation à l'attention des élus locaux, leaders féminins et agents de l'administration locale en matière de réintégration et relèvement.</p> <p>2.2 Atelier sur la résolution pacifique des conflits et la coexistence pacifique dans les 22 communes</p> <p>2.3 Conception et diffusion de pièces de théâtre sur des thèmes liés à la paix et à la cohésion sociale</p> <p>2.4 Concours de dessins et de poèmes sur les thèmes de la consolidation de la paix (dans les écoles)</p>	<p>1) % élus locaux, leaders féminins et agents de l'administration locale en matière de réintégration et relèvement formés.</p> <p>2) % des membres des CCDC ayant bénéficié d'une formation (par sexe et groupe cible)</p>	<p>Rapports de suivi du projet, entretiens semi structurés</p>	<p>Engagement des acteurs locaux</p>

<p>2.5 Visites d'échange interprovinciales sur les initiatives de consolidation de la paix.</p> <p>2.6 Campagne de sensibilisation à travers les médias (radios, journaux et TV)</p>	<p>3) Une stratégie de communication prenant en compte tous les acteurs a été développée et mise en œuvre</p>		
<p>Objectif spécifique 3 : Assurer la réintégration socioéconomique des populations cibles à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entrepreneuriat.</p> <p>Résultat attendu : Les populations affectées par les conflits ont accès à des moyens de subsistance et sont réintégrées de manière durable</p>	<p>1) Nombre de ménages bénéficiant des activités génératrices de revenus</p> <p>2) Les activités productives sont relancées grâce au financement des initiatives locales, nombre d'initiatives locales financées</p> <p>1) Nombre de petites et micro entreprises soutenues par le projet</p> <p>2) Nombre de projets non conventionnels financés, (50%H; 50%F)</p> <p>3) Nombre d'unités fonctionnelles de transformation et conservation (70% F; 30% F)</p>	<p>Rapports de suivi du projet</p>	<p>Les conditions sécuritaires et socio-économiques sont favorables à la création de nouvelles micro et petites-entreprises</p> <p>Nécessité d'un suivi rapproché en fonction des capacités et de l'expérience effective des structures identifiées</p>
<p>Activités : 3.1 Identification des opérateurs économiques locaux pouvant jouer un rôle actif dans la revitalisation de l'économie</p>			

3.2 Organisation de 3 rencontres d'échange entre les entrepreneurs et les populations cible du projet

3.3 Financement en entrepreneuriat local (nouveaux et déjà existants)

3.4 Promotion de l'accès aux intrants agricoles

3.5 Développement de techniques de transformation et de conservation des produits agricoles pour les femmes

Objectifs / Résultats / Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif spécifique 4 : Renforcer les capacités nationales en matière de politique, planification, coordination et suivi du processus de réintégration</p> <p>Résultat attendu : Les capacités nationales en matière de politique, planification, coordination et suivi du processus de réintégration sont renforcées</p> <p>Activités :</p> <p>4.1 Organisation d'un forum national sur la réintégration et le relèvement communautaire</p> <p>4.2 Appui à la formulation d'une stratégie nationale de réintégration et de relèvement communautaire</p> <p>4.3 Développement d'un programme national de réintégration et de relèvement communautaire</p>	<p>1) La capacité institutionnelle du MSNRRRS en matière de réintégration et relèvement communautaire est accrue</p>	<p>Rapport d'atelier, rapports du MSNRRRS et des partenaires</p>	<p>Capacités des autorités et de l'équipe du projet à assurer une large diffusion des informations</p>

7. BUDGET DU PROJET

Catégorie	Article	Nombre d'unité	PU	Gouvernement	PBF (usd)	Total (usd)
1. Personnel						
(1) Coordonnateur national	Mois	12	2 000		24 000	24 000
(1) Chargé de projet	Mois	12	1 500		18 000	18 000
(1) Assistant administratif et financier	Mois	12	1 200		14 400	14 400
(5) Chauffeurs	Mois	60	500		30 000	30 000
sous-total					86 400	86 400
2. Contrats						
Évaluation des capacités des acteurs locaux (consultant national + coût de transport)	Jour/Pers.	21	150		3 150	3 150
Campagnes communales de promotion de la réconciliation nationale (Théâtre et concours pour les jeunes)	Province	3	10 000		30 000	30 000
Campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté en directe relation avec les activités communautaires	province	3	10 000		30 000	30 000
Campagne de sensibilisation à travers les médias (radios, journaux et TV)	contrat				13 000	13 000
Financement des AGR & en entrepreneuriat local (micro projet)	Projet	30	7 000		210 000	210 000
Promotion de l'accès aux intrants agricoles	Kit				65 500	65 500
Développement de techniques de transformation et de conservation des produits agricoles	Associations	25	5 000		125 000	125 000
Reboisement - en projet HIMO (600 jeunes x 3 mois x 40 \$)	H/mois	1 800	40		72 000	72 000
Réhabilitation des infrastructures sociales de base (centres de santé, écoles, adduction d'eau)	province	3	100 000		300 000	300 000
Construction à base communautaire de 500 maisons	Maison	500	600		300 000	300 000
sous-total					1 148 650	1 148 650
3. Formations						
Ateliers de formation à l'attention des élus locaux, leaders féminins et agents de l'administration locale en matière de réintégration	Atelier	3	6 400		19 200	19 200
Location de salles (contribution du gouvernement)	Salle	6	200	1 200	0	1 200
Forum national sur la formulation d'une note de politique nationale sur la réintégration et de relèvement communautaire	Forum	1	15 000		15 000	15 000
Atelier sur la résolution pacifique des conflits et la coexistence pacifique dans les 22 communes	Atelier	22	3 200		70 400	70 400
Organisation de rencontres d'échange entre les entrepreneurs locaux et les personnes vulnérables	Rencontre	3	5 000		15 000	15 000
sous-total				1 200	119 600	120 800

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix

4. Transport						
Achat 5 véhicules	Véhicule	5	28 000		140 000	140 000
Frais d'entretien 5 véhicules	Véhicule/mois	60	150		9 000	9 000
Frais carburant 5 véhicules	Véhicule/mois	60	500		30 000	30 000
Assurances véhicules	Mois	12	500		6 000	6 000
sous-total					185 000	185 000
5. Provisions et produits						
Matériel végétal pour le reboisement	province	3	12 000		36 000	36 000
Fournitures de bureau	Mois	12	250		3 000	3 000
Conception d'affiches et matériel de sensibilisation (T-shirt, pagne, banderole, etc)	province	3	5 000		15 000	15 000
sous-total					54 000	54 000
6. Équipements						
Ordinateurs portables	set	4	2 500		10 000	10 000
Ordinateurs de table	set	2	2 500		5 000	5 000
Imprimantes	pièce	3	1 000		3 000	3 000
Imprimante couleur	pièce	1	4 000		4 000	4 000
Photocopieuses	pièce	3	4 000		12 000	12 000
Mobilier des unités de gestion	set	3	1 500		4 500	4 500
Appareil photo numérique	pièce	3	500		1 500	1 500
Vidéoprojecteur	pièce	1	4 000		4 000	4 000
sous-total					44 000	44 000
7. Voyage						
Visites d'échange interprovinciales sur les initiatives de consolidation de la paix	Visite	12	400		4 800	4 800
Location d'un autobus pour les visites interprovinciales (contribution de l'État)	Visite	12	400	4 800		4 800
Visites d'appui au bureau terrain (27 Missions x 3 pers. X 2 nuits)	personne	162	50		8 100	8 100
sous-total				4 800	12 900	17 700
8. Divers						
Abonnement à internet (2)	Mois/bureau	12	200		2 400	2 400
Frais communication	Mois	12	500		6 000	6 000
Location de bureau à Cibitoke (Contribution du gouvernement)	Mois/bureau	12	100	1 200		1 200
Agents de sécurité de l'État (PNB) au bureau de Cibitoke	Mois/pers.	48	80	3 840		3 840
Rapport & publications	forfait				11 660	11 660
sous-total				5 040	20 060	25 100
Total				11 040	1 670 610	1 681 650
9. Frais de gestion (7%)						
Grand Total				11 040	1 787 553	1 798 593

(1) La province de Cibitoke étant en phase de sécurité III, l'antenne du PNUD dans cette province qui se composera d'un Coordonnateur provincial (VNU I) bénéficiera d'un service de sécurité assuré par des agents de la PNB.

7.1 CONTRIBUTION DU PNUD

Catégorie	Article	Nombre d'unité	Prix unitaire	PNUD (usd)
1. Personnel				
(1) Chef de projet (ALD)	Mois	15	17 000	255 000
(2) Conseillers provinciaux en réintégration (VNU I)	Mois	30	5 500	165 000
(1) Coordonnateur national	Mois	3	2 000	6 000
(1) Chargé de projet	Mois	3	1 500	4 500
(1) Assistant administratif et financier	Mois	3	1 200	3 600
(5) Chauffeurs	Mois	15	500	7 500
sous-total				441 600
2. Contrats				
Identification des opérateurs économiques locaux pouvant jouer un rôle actif dans la revitalisation de l'économie	Jour/Pers.	21	150	3 150
Financement des AGR & en entrepreneuriat local (micro projet)	Projet	30	7 000	210 000
Promotion de l'accès aux intrants agricoles	kit			50 000
Réhabilitation des pistes de désenclavement avec l'approche HIMO (1800 jeunes x 3 mois x 40 \$)	H/mois	5 400	40	216 000
Réhabilitation des infrastructures sociales de base (centres de santé, écoles, adduction d'eau)	province	3	100 000	300 000
sous-total				779 150
4. Transport				
Frais d'entretien 5 véhicules	Véhicule/mois	15	150	2 250
Frais carburant 5 véhicules	Véhicule/mois	15	500	7 500
Assurances véhicules	Mois	3	500	1 500
sous-total				11 250
6. Équipements				
Bureau provincial Cibitoke (MOSS) (1)	set	1		25 000
sous-total				25 000
7. Voyage				
Consultants	Forfait			100 000
Mission évaluation externe	forfait			25 000
sous-total				125 000
Grand Total				1 382 000

1. Cibitoke se trouvant en Phase de sécurité III, le bureau sera aménagé afin de se conformer aux normes et exigences requises par le MOSS (Minimum Standards of Security).

7.2 BUDGET CONSOLIDÉ

BUDGET CONSOLIDÉ PAR COMPOSANTE							
	Composante	PBF		PNUD		TOTAL	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Personnel	86 400	5	441 600	35	528 000	17
2	Formation & sensibilisation	215 550	12	100 000	8	315 550	10
3	Réhabilitation infrastructures de base & abris	636 000	36	300 000	24	936 000	31
4	Relance des systèmes de production	472 500	26	479 150	38	951 650	31
5	Équipements	184 000	10		0	184 000	6
6	Fonctionnement	68 060	4	36 250	3	104 310	3
7	Visites terrain	8 100	0		0	8 100	0
8	Évaluation externe	0	0	25 000	2	25 000	1
9	Frais de gestion	116 943	7		0	116 943	4
TOTAL		1 787 553	100	1 382 000	109	3 169 553	104

Plus de 62% du budget total sera affecté à des investissements dans les communautés, dont 31% dans la relance des systèmes de production

8. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Activités	Tri 1	Tri 2	Tri 3	Tri 4	Tri 5	Organisme de mise en oeuvre
- Installation du Projet (Recrutement & acquisitions)						PNUD / MSNRRRS
- Atelier de lancement du projet en présence des autorités provinciales et des intervenants						
Résultat 1 : Les populations affectées par les conflits sont réintégrées de manière pacifique dans leurs communautés d'origine et/ou d'accueil						PNUD / MSNRRRS, ONG locale
1.1 Campagne de sensibilisation et de mobilisation communautaire précédera le démarrage des activités du projet, avec un accent particulier sur la promotion de la réconciliation nationale et la résolution pacifique des conflits locaux.						
1.2 Évaluation les capacités des acteurs locaux (services déconcentrés, ONG, associations et secteur privé) présents dans les communautés.						Consultant
1.3 Réhabilitation des pistes de désenclavement avec l'approche HIMO – (1 800 jeunes x 3 mois x 4 \$)						Entrepreneur local, ONG locale
1.4 Reboisement - en projet HIMO (600 jeunes x 3 mois x 40 \$).						Association locale, ONG locale
1.5 Campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté en directe relation avec les activités de réhabilitation des infrastructures socio communautaires.						ONG locale
1.6 Réhabilitation des infrastructures sociales de base (centres de santé, écoles, adduction d'eau)						Entreprises locales
1.7 Auto-construction de 500 maisons						Associations locales
Résultat 2 : Les mécanismes de dialogue, de prévention et résolution des conflits sont renforcés, et le climat de confiance entre les populations et les autorités locales est rétabli						
2.1 Ateliers de formation à l'attention des élus locaux, leaders féminins et agents de l'administration locale en matière de réintégration et relèvement.						PNUD, ONG

Activités	Tri 1	Tri 2	Tri 3	Tri 4	Tri 5	Organisme de mise en œuvre
2.2 Atelier sur la résolution pacifique des conflits et la coexistence pacifique dans les 22 communes.						PNUD / MSNRRRS, ONG
2.3 Conception et diffusion de pièces de théâtre sur des thèmes liés à la paix et à la cohésion sociale.						Associations, ONG locale
2.4 Concours de dessins et de poèmes sur les thèmes de la consolidation de la paix (dans les écoles).						Associations, ONG locale, Écoles
2.5 Visites d'échange interprovinciales sur les initiatives de consolidation de la paix.						Unité de gestion
2.6 Campagne de sensibilisation à travers les médias (radios, journaux et TV)						Unité de gestion, Médias
Résultat 3 : Les populations affectées par les conflits ont accès à des moyens de subsistance durables en appui à leur réintégration socioéconomique						Consultant
3.1 Identification des opérateurs économiques locaux pouvant jouer un rôle actif dans la revitalisation de l'économie.						Unité de gestion de projet
3.2 Organisation de rencontres d'échange entre les entrepreneurs et les populations cible du projet.						Unité de gestion de projet
3.3 Financement en entrepreneuriat local (nouveaux et déjà existants)						ONG
3.4 Promotion de l'accès aux intrants agricoles.						Entrepreneur, ONG
3.5 Développement de techniques de transformation et de conservation des produits agricoles pour les femmes.						
Résultat 4 : Les capacités nationales en matière de politique, planification, coordination et suivi du processus de réintégration sont renforcées						MSNRRRS / PNUD
4.1 Organisation d'un atelier national sur la réintégration et le relèvement communautaire						MSNRRRS / PNUD
4.2 Appui à la formulation d'une stratégie nationale de réintégration et de relèvement communautaire						MSNRRRS / PNUD
4.3 Développement d'un programme national de réintégration et de relèvement communautaire						MSNRRRS / PNUD
Évaluation finale du projet						

ANNEXES

Annexe 1 : État du règlement des conflits fonciers par province

No	Province	Conflits fonciers enregistrés (au 30-06-08)	Conflits fonciers réglés RA (au 30-09-08)	Conflits fonciers réglés RD (au 30-09-08)	Total des conflits fonciers réglés (au 30-09-08)	Reliquats des conflits à régler
1	Ngozi	1 593	217	67	284	1 309
2	Bururi	1 457	128	43	171	1 286
3	Bujumbura Rural	1 284	3	19	22	1 262
4	Makamba	1 100	212	46	258	842
5	Bubanza	675	16	7	23	652
6	Gitega	651	10	6	16	635
7	Muramvya	523	4	8	12	511
8	Cibitoke	488	2	6	8	480
9	Kirundo	450	36	9	45	405
10	Ruyigi	189	9	7	16	173
11	Rutana	190	18	5	23	167
12	Kayanza	172	4	5	9	163
13	Karusi	184	6	18	24	160
14	Muyinga	101	13	12	25	76
15	Bujumbura Mairie	1 317	44	1 213	1 257	60
16	Mwaro	46	0	8	8	38
17	Cankuzo	31	4	6	10	21
TOTAL		10 451	726	1 485	2 211	8 240

Données de la CNTB au 30-10-2008

RA : Règlement à l'amiable

RD : Règlement par décision de la CNTB